Accusé de réception en préfecture
044-214400475-20260519-2952026-AR
Reçu le 21/05/2026

ARRÊTÉ

Service : Accueil et citoyenneté
Références : CJ
N° 295 -2026

Objet : **DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE FONCTION D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL À MADAME CATHERINE BRUAND – LE SAMEDI 30 MAI 2026 à 15h00**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L2122-32 ;

Vu le Procès-Verbal n°2026-040 du 28 mars 2026 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Vu le Procès-Verbal n°2026-050 du 9 avril 2026 relatif à l'élection des Adjoints de quartiers ;

Considérant que le maire, Officier de l'État Civil, peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, notamment la célébration des mariages, à une conseillère municipale ;

arrête

Article 1 : Madame Catherine BRUAND, Conseillère Municipale, de nationalité française, est déléguée aux fins d'exercer les fonctions d'Officier d'État Civil, en particulier la célébration des mariages, le samedi 30 mai 2026, sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, notifié à l'intéressée et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

À Couëron, le 19.05.2026

Monsieur le Maire
Axel Casenave

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du au Transmis en Préfecture le :